



PRÉFET DU GERS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 2 - FEVRIER 2011**

# SOMMAIRE

## 32 - Préfecture du Gers

### Secrétariat Général

Autre - Attestation d'affichage de la décision favorable de la CDAC du 1er février 2011, pour la création d'un ensemble commercial à dominante non alimentaire à L'Isle- Jourdain. ....	1
Autre - Attestation d'affichage de la décision favorable de la CDAC du 1er février 2011, pour la création d'une surface de vente à dominante alimentaire à Riscle. ....	4





PRÉFET DU GERS

## Autre

signé par CHEVALIER Christian  
le 25 Février 2011

32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales

Attestation d'affichage de la décision favorable de la CDAC du 1er février 2011, pour la création d'un ensemble commercial à dominante non alimentaire à L'Isle- Jourdain.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 1<sup>er</sup> février 2011, relative à la création d'un ensemble commercial (1 140 m<sup>2</sup>), composé de deux surfaces de vente dont une à l'enseigne CHAUSSURES DU CHATEAU, sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie le 17 février 2011, pour une durée d'un mois.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 25 février 2011

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**signé : Christian CHEVALIER**





PRÉFET DU GERS

Autre

signé par CHEVALIER Christian  
le 24 Février 2011

32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales

Attestation d'affichage de la décision favorable de la CDAC du 1er février 2011, pour la création d'une surface de vente à dominante alimentaire à Riscle.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 1<sup>er</sup> février 2011, relative à la création d'une surface de vente (1 603 m<sup>2</sup>), à l'enseigne CARREFOUR MARKET, sur la commune de RISCLE, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie le 21 février 2011, pour une durée d'un mois.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 24 février 2011

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**signé : Christian CHEVALIER**